

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 7 FEVRIER 2024

N° 2024-64 AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE N°2024-1 – REHABILITATION DE LA MAISON DE SANTE « CENTRE EPIDAURE »

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente concernant les marchés publics,

Vu la délibération n°2023-462 du Conseil Communautaire en date du 6 Décembre 2023 donnant l'approbation de l'opération d'acquisition et de réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical Epidaure situé à Chantonnay en maison de santé pluridisciplinaire,

Vu la décision de la Présidente n°2024-03 du 5 Janvier 2024 retenant le titulaire VALLEE ARCHITECTURE pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la maison de santé « Centre Epidaure », notifié le 8 janvier 2024 pour un montant global de 86 655.00 € H.T., soit 103 986.00 € TTC.

Considérant l'OS 1 démarrage des prestations de la phase APS au 8 janvier 2024,

Considérant l'OS 2 démarrage des prestations de la phase APD au 18 janvier 2024,

Considérant le transfert de la société VALLEE ARCHITECTURE au profit de V ARCHITECTES au 1er novembre 2023,

Considérant la nécessité de la passation dudit avenant,

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1: Dans le cadre du marché susmentionné, l'avenant n°2 est décidé.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 07/02/2024.

L'avenant n°2 a pour objet le transfert de VALLEE ARCHITECTURE SARL au profit de V ARCHITECTES SARL suivant acte de cession en date du 21 décembre 2023 dont l'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} novembre 2023.

Aussi, cet avenant a pour objet la modification des coordonnées bancaires du mandataire du groupement :

V ARCHITECTES SARL
33 Allée Alain Gautier
OLONNE SUR MER
85340 LES SABLES D'OLONNE

Monsieur Hervé HENRY agissant en qualité de : Gérant
RCS : LA ROCHE SUR YON 982 173 312
Tél : 02 51 90 73 20 ; SIREN : 982173312
Adresse électronique : contact@varchitectes.com

Le montant du marché reste inchangé.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 7 février 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET